

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MERCREDI 10 FEVRIER 2010

En exercice : ... 36
Présents : 34
Titulaires :31
Suppléants : 3
Pouvoirs : 3
Absents : 2

Convocation adressée à chaque conseiller le 27 janvier 2010 pour la session ordinaire du **mercredi 10 février 2010**.

L'an deux mil dix, le dix février à dix-neuf heures trente **les membres du Conseil Communautaire** de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la salle des fêtes de MELISEY, **sous la Présidence de M. Henri SAINTIGNY**, Président,

Présents:

Mr SEGUIN Michel, Mr RICHE Jackie, Mr OUDOT Francis, Mr PINOT Régis, Mme DAVIOT Rose Marie, Mr CHATELOT Henri, Mr GRANDJEAN Michel, Mr BONNET Yves, , Mr SAINTIGNY Henri, Mr GRANDMOUGIN Jean Pierre, Mr DEMANGE René, Mr CARITEY Cyril, Mr LOMBARD Patrice, Mr GILLET Denis, Mr SARRE Vincent, Mr NOEL Rémy, Mr BEURIER Patrice, Mr PARISOT Jean-Marie, Mr DAVAL Brice, Mr CLAUDEL Hubert, Mr MARTINET Gilles, , Mme VALDENNAIRE Sylviane, Mme FRESLIER Marie Claire, Mme MAIROT Marie-Ange, , MME VALDENNAIRE Marie-France, Mme POULMAR Gilberte, Mme TORTISSIER Virginie, Mr LALLOZ Jacques , Mr DALVAL Jean-Marc, Mr TOURDOT Roger.

Absent(e)s représenté(e)s:

Mr CLAUDE Roger a donné pouvoir à Mr TUGEND Pierre
Melle GROSJEAN Céline a donné pouvoir à Mr BRESSON Roland
Mr MOUGENOT Bernard a donné pouvoir à Mr ANSELM Didier

Absents:

Mr PERNOT Jean et Mr ANTOINE Francis

Mme TORTISSIER Virginie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*** **

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance.

Il précise ensuite aux membres que le Conseil Communautaire a été précédé d'un Bureau le 27 janvier 2010, d'une Commission Gestion le 11 janvier 2010 et d'une Commission Environnement le 20 janvier 2010.

Les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités au travers de ces réunions.

M. le Président présente l'ordre du jour **13 points**: 1/ Compte Administratif 2009 du Budget Principal, 2/ Approbation du Compte de Gestion dressé par le receveur, 3/ Affectation de résultat, 4/ Compte Administratif 2009 du Budget Ordures Ménagères, 5/ Approbation du Compte de Gestion du Budget Ordures Ménagères dressé par le receveur, 6/ Affectation de résultat ,7/ Tarification 2010 des Ordures Ménagères ,8/ Convention de groupement de commande – marché de collecte des ordures ménagères, 9/ Compte Administratif du Budget SPANC, 10/ Compte de Gestion SPANC dressé par le receveur, 11/ Affectation de résultat du budget SPANC ,12/ Carte communale – approbation de la carte de Saint-Barthélemy , 13/ Questions diverses.

DEL. 1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur PINOT a assuré la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2009 établi par Monsieur SAINTINGY, Président.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote le Compte Administratif 2009 du Budget Principal qui présente:

- a) pour la section investissement : un excédent de clôture d'un montant de 104 609,61 €
- b) pour la section fonctionnement : un excédent de clôture d'un montant de 20 220,35 €

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Melisey.

DEL. 2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2009 CCHVO dressé par M.EVEN, receveur à Melisey

DEL. 3 – AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président rappelle qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2009, il a été constaté le résultat suivant à la section:

Fonctionnement : excédent de 271 511,79€

Investissement : excédent de 297 525,53 €

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation de résultat sur l'exercice 2009.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **AFFECTE** le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2009 ainsi que suit:

-Report en fonctionnement au R 002 : 271 511.79 €

-Report en investissement au R001 : 297 525.53 €

Arrivée de Monsieur MOUGENOT Michel (Fresse).

DEL. 4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET ORDURES MENAGERES

Monsieur PINOT a assuré la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2009 établi par Monsieur SAINTINGY, Président.

Le Conseil Communautaire, l'unanimité, approuve et vote le Compte Administratif 2009 du Budget Ordures Ménagères qui présente:

- a) pour la section investissement : un excédent de clôture d'un montant de 20 801,10 €
- b) pour la section fonctionnement : un excédent de clôture d'un montant de 4 059,23 €

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Melisey.

DEL. 5 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ORDURES MENAGERES DRESSE PAR LE RECEVEUR

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2009 du budget Ordures Ménagères dressé par M.EVEN, receveur à Melisey

DEL. 6 – AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président rappelle qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2009, il a été constaté le résultat suivant à la section:

Fonctionnement : excédent de 84 239,83 €

Investissement : excédent de 1 830 €

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation de résultat sur l'exercice 2009.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **AFFECTE** le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2009 ainsi que suit:

-Report en fonctionnement au R 002 : 84 239,83 €

-Report en Investissement au R1068 : 170 €

-Report en investissement au R001 : 1 830 €

DEL. 7 – TARIFICATION 2010 ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président expose que suite aux réunions de la commission Environnement et du Bureau, il est proposé de fixer comme suit la redevance des ordures ménagères au titre de l'année 2010 :

| | | |
|---------------------------------|------------|----------|
| Foyer 1 personne | 1 part | 73 € |
| Foyer 2 personnes | 2 parts | 146 € |
| Foyer 3 personnes | 2.5 parts | 182.50 € |
| Foyer 4 personnes | 2.75 parts | 200.75 € |
| Foyer 5 personnes | 3 parts | 219 € |
| Résidences secondaires | 1.5 parts | 109.50 € |
| Gîtes | 1 part | 73 € |
| Chambres d'hôtes | 1.5 parts | 109.50 € |
| Commerces | 1.5 parts | 109.50 € |
| Camping de 1 à 20 emplacements | 1 part | 73 € |
| Camping de 21 à 40 emplacements | 2 parts | 146 € |
| Camping de 41 emplacements et + | 3 parts | 219 € |
| Collège | 4 parts | 292 € |
| Salle polyvalente | 3 parts | 219 € |
| Supermarché | 20 parts | 1 460 € |

Monsieur le Président expose que suite aux réunions de la commission Environnement et du Bureau, il est proposé de fixer comme suit la redevance des ordures ménagères au titre de l'année 2010 pour le cas particulier:

| | | |
|------------------------|------------|----------|
| Foyer 1 personne | 1 part | 42 € |
| Foyer 2 personnes | 2 parts | 84 € |
| Foyer 3 personnes | 2.5 parts | 105 € |
| Foyer 4 personnes | 2.75 parts | 111,50 € |
| Foyer 5 personnes | 3 parts | 126 € |
| Résidences secondaires | 1.5 parts | 63 € |
| Gîtes | 1 part | 42 € |
| Chambres d'hôtes | 1.5 parts | 63 € |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ADOPTE** la tarification 2010 des ordures ménagères.

DEL. 8 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE – MARCHÉ DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Monsieur le Président rappelle que l'échéance du 31/12/2010 pour le renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles, qui a débuté le 1^{er} janvier 2006 et qui avait été signé pour 5 ans.

Il présente le projet de convention de groupement de commandes dont l'objet est de permettre la désignation d'un seul prestataire chargé de la collecte des ordures ménagères résiduelles du territoire des 3 collectivités membres du groupement (Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon, Communautés de Communes des Franches Communes, Communauté de Communes des Mille Etangs).

Ce groupement de commandes permet des économies d'échelle par la mutualisation du besoin en augmentant le périmètre de collecte des déchets.

Monsieur le Président expose les différentes dispositions de la convention et propose la Communauté de Communes des Franches Communes comme coordonnateur du groupement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes associant les Communautés de Communes des Franches Communes, des Mille Etangs et de la Haute-Vallée de l'Ognon, en vue de la passation du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles.

- **PRECISE** que Monsieur Henri SAINTIGNY titulaire et Monsieur Gilles MARTINET suppléant, de la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon, ont été élus au sein de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes, pour représenter la CCHVO dans la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

- **AUTORISE** le groupement ainsi constitué à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert.

DEL. 9 – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET SPANC

Monsieur PINOT a assuré la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2009 établi par Monsieur SAINTINGY, Président.

Le Conseil Communautaire, l'unanimité, approuve et vote le Compte Administratif 2009 du Budget SPANC qui présente:

- a) pour la section investissement : un excédent de clôture d'un montant de 12 754,34 €
- b) pour la section fonctionnement : un déficit de clôture d'un montant de 2 357,44 €

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Melisey.

DEL. 10 – COMPTE DE GESTION DU BUDGET SPANC DRESSE PAR LE RECEVEUR

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2009 du budget SPANC dressé par M.EVEN, receveur à Melisey.

DEL. 11 – AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET SPANC

Monsieur le Président rappelle qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2009, il a été constaté le résultat suivant à la section:

Fonctionnement : déficit de 1 888,44 €

Investissement : excédent de 3 079,53 €

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation de résultat sur l'exercice 2009.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **AFFECTE** le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2009 ainsi que suit:

-Report en fonctionnement au D 002 : 1 888,44 €

-Report en investissement au R 001 : 3 079,53 €

DEL. 12 - CARTE COMMUNALE : APPROBATION DE LA CARTE DE SAINT-BARTHELEMY

Monsieur le Président rappelle les conditions dans lesquelles le projet de la Carte Communale a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et rappelle les résultats de l'enquête publique.

Monsieur le Président précise que la Carte Communale est prête à être approuvée par le Conseil Communautaire, conformément à l'article R.127.7 du code de l'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé:

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 08 décembre 2006 décidant de l'élaboration d'une carte communale;

Vu la délibération n°12 du Conseil Communautaire du 26 mars 2008 décidant du lancement de l'enquête publique;

Vu l'arrêté communautaire n° 22/2008 du 31 juillet 2008 prescrivant l'enquête publique;

Vu le rapport du commissaire enquêteur du 10 octobre 2008, et considérant le résultat de ladite enquête est favorable;

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Barthélemy du 29 janvier 2010;

Considérant que le projet de la Carte Communale tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE LA CARTE COMMUNALE DE SAINT-BARTHELEMY** conformément aux dispositions de l'article R.124-7 du code de l'urbanisme;

La présente délibération ainsi que le dossier complet seront transmis à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Sous-préfet, pour approbation dans un délai de deux mois, conformément aux dispositions de l'article R.124-7 du code de l'urbanisme. A l'expiration de ce délai, Monsieur le Préfet est réputé l'avoir approuvé.

La présente délibération et l'arrêté préfectoral qui approuvent la Carte Communale seront affichés pendant un mois en mairie, et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, conformément à l'article R.124-8 du code de l'urbanisme.

13- QUESTIONS DIVERSES

- Cartes communales = état des lieux:

Monsieur le Président fait un point sur les cartes communales.

Les dossiers de Ternuay, Miellin et Belmont ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 31 décembre 2009.

Le dossier de La Lanterne a été déposé en Préfecture le 18 décembre 2009.

Le dossier de Saint-Barthélemy sera déposé en Préfecture dès le vendredi 12 février 2010.

Le dossier de Montessaux : litige sur un terrain.

Le dossier de Servance sera en enquête publique à partir du 23 février 2010.

Le dossier de Haut-du-Them: le dossier d'enquête publique est en cours de rédaction.

Le dossier de Belonchamp: attente de l'avis de la commune sur la zone constructible sur le secteur de la Tarte, par le cabinet TOPOS.

Le dossier de Fresse : remise en question des conditions d'établissement de la carte communale.

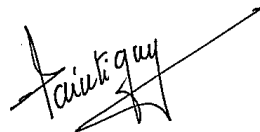
- **Gymnase du Syndicat du Collège des Mille Etangs** = le comité syndical pour clore les comptes 2009 est prévu le 15 février 2010. La gestion deviendra effective après publication de l'arrêté de dissolution pris par la Sous-Préfecture.

- **Fonds de concours** : règle d'attribution = il est décidé ce qui suit :

- ♦ 10% d'un montant de travaux plafonné à 50 000€ H.T. avec une part du Budget global annuel limité à 15 000€.
- ♦ Rotation entre les communes attributaires.

- **Prochain Conseil Communautaire** = jeudi 8 avril 2010 à 19h30 (lieu qui reste à déterminer)

*Vu Le Président de la Communauté de Communes
de la Haute-Vallée de l'Ognon,*



Henri SAINTIGNY